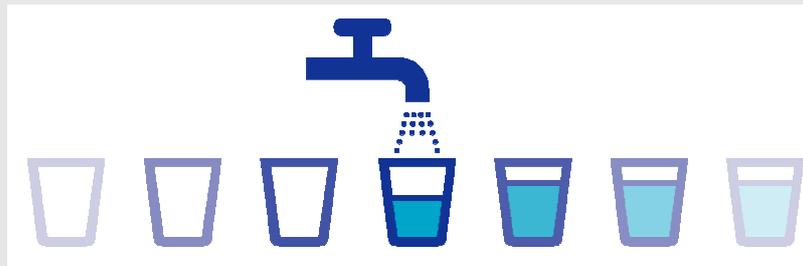


PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Synthèse sur les services d'eau potable du département de Tarn-et-Garonne

Synthèse 2014



Introduction

1. REFERENCES REGLEMENTAIRES

Article L2224-5 du (Code Général des Collectivités Territoriales : obligation de produire un rapport annuel prix et qualité des services (RPQS) dans les 6 mois qui suivent la clôture d'un exercice

Décret 2007-675 du 2 mai 2007 fixant les caractéristiques et indicateurs du RPQS

Articles D2224-1 à 3224-5 et annexes V et VI du CGCT

2. OBJET DU DOCUMENT

La présente synthèse a pour objet de donner un aperçu des données relatives aux services d'eau pour l'année **2012**.

3. ORIGINE DES DONNEES

Les données concernant l'exercice 2012 ont été récupérées à partir des données des rapports sur le prix et la qualité du service des collectivités et du système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) de l'ONEMA accessibles à partir de l'adresse www.services-eaufrance.fr. Les données relatives à la qualité de l'eau sont issues de la base SISE EAUX du ministère de la santé abondées par le contrôle sanitaire effectué par l'Agence régionale de santé.

Sommaire

INTRODUCTION.....	2
1. REFERENCES REGLEMENTAIRES.....	2
2. OBJET DU DOCUMENT.....	2
3. ORIGINE DES DONNEES	2
■ ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE	4
4. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES SERVICES	4
5. LES MODIFICATIONS DE GOUVERNANCE	9
6. MODE DE GESTION DES SERVICES	9
■ ÉLÉMENTS TECHNIQUES	13
7. REPRESENTATIVITE DES DONNEES.....	13
8. RESSOURCES EN EAU	13
9. QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....	14
10. ELEMENTS DE CLASSIFICATION.....	14
11. CONSOMMATIONS	16
12. PERFORMANCE DES RESEAUX	16
■ ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX.....	19
13. REPRESENTATIVITE DES DONNEES.....	19
14. LINEAIRE DE RESEAU.....	19
15. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	19
16. ETAT DE LA DETTE.....	20
17. RENOUELEMENT DES RESEAUX	20
■ PRIX DE L'EAU POTABLE	21
18. REPRESENTATIVITE DES DONNEES.....	21
19. LE TARIF.....	21
20. PRIX MOYEN PONDERE DU SERVICE	21

■ Organisation des services d'eau potable

4. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES SERVICES

Compétence	Type de collectivité	Nombre de services	Nombre de services sans ressource propre
Production et distribution	Commune	6	0
	Syndicat	15	0
	EPCI à fiscalité propre	1	0
Achat d'eau et distribution	Commune	5	5
	Syndicat	1	0
	EPCI à fiscalité propre	0	0
Production seule	Commune	0	0
	Syndicat	6	0
	EPCI à fiscalité propre	0	0
Distribution seule	Commune	5	5
	Syndicat	9	9
	EPCI à fiscalité propre	0	0
Total		48	19

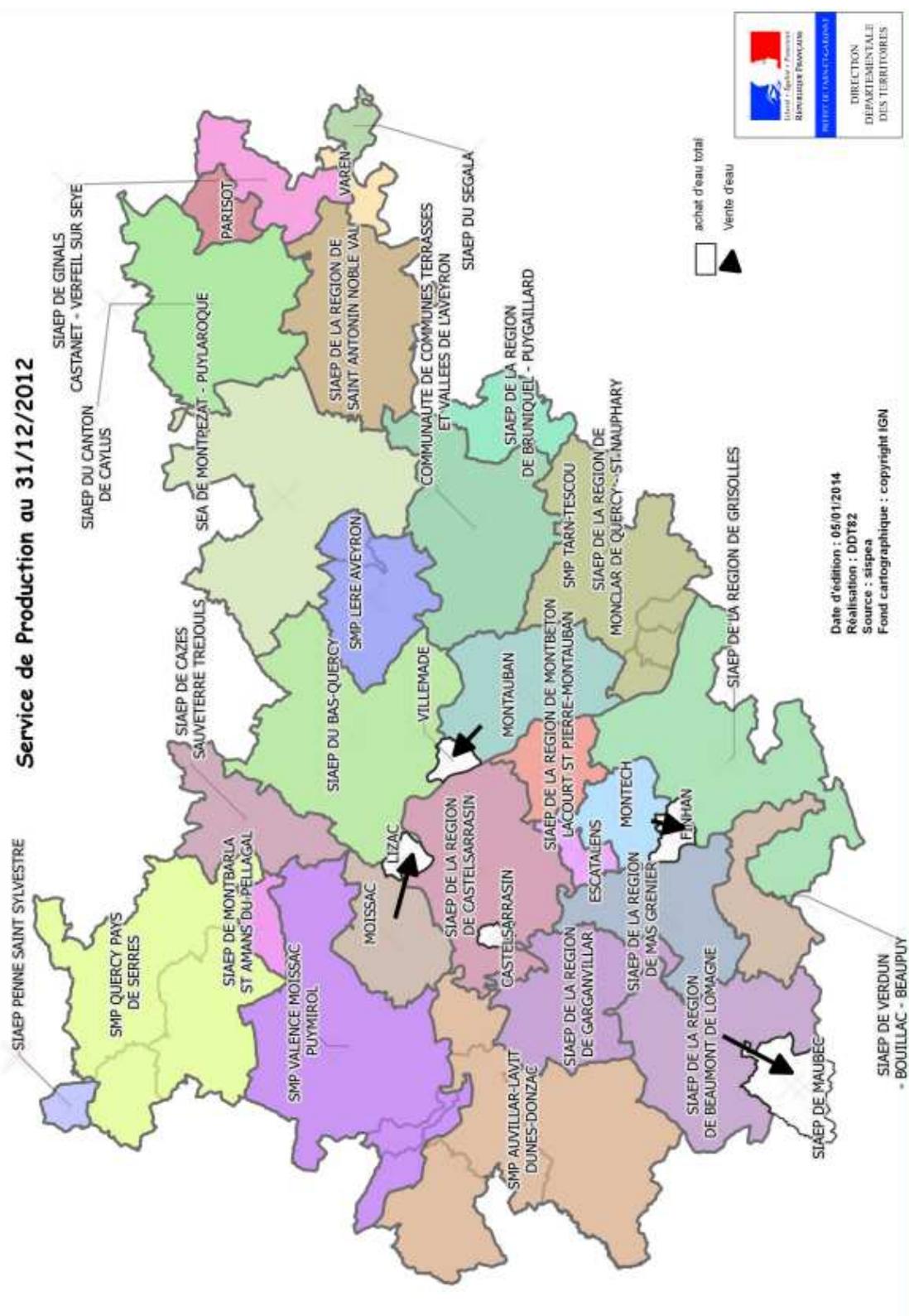
Un service est défini par:

- une collectivité organisatrice ;
- un territoire ;
- des compétences ;
- un mode de gestion.

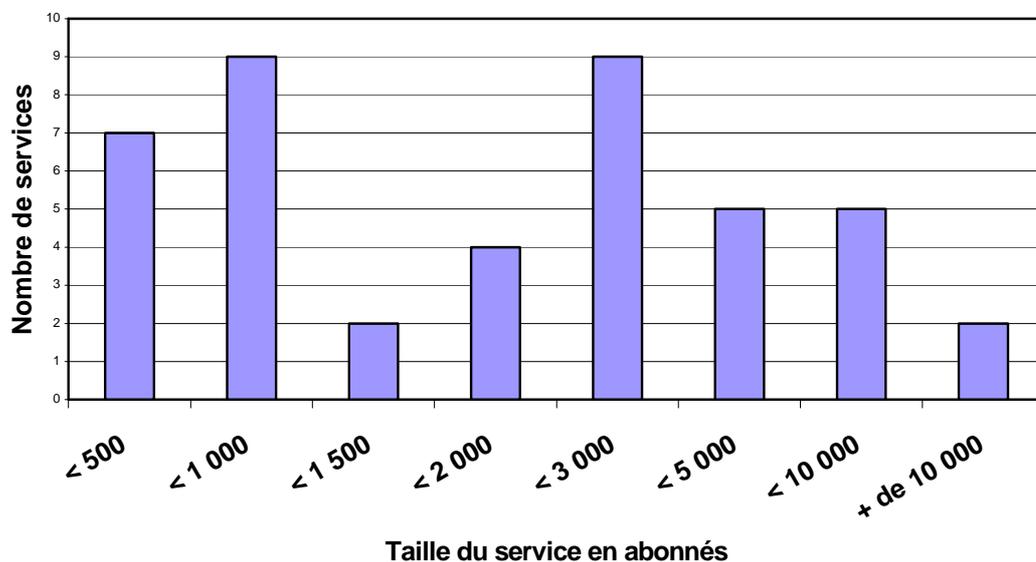
Le SIAEP de Garganvillar comprend deux services : le service production géré en délégation de service et le service distribution en régie.

La commune de Laguepie a adhéré au SIAEP du Ségala en mars 2012. Ce syndicat ayant son siège dans l'Aveyron il n'est pas pris en compte dans la synthèse.

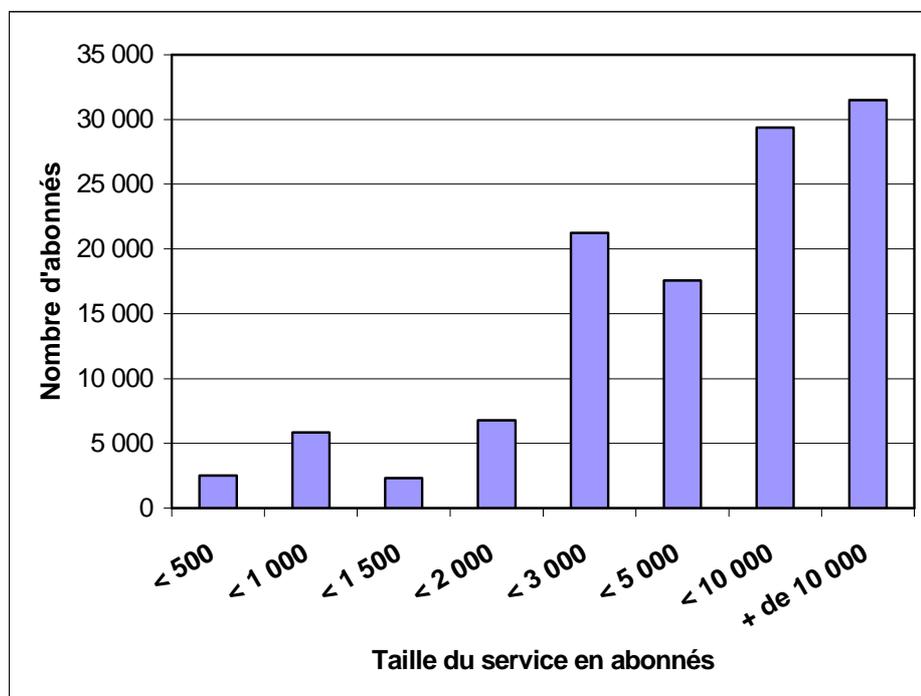
Carte des services de production



Répartition des services en fonction de leur taille

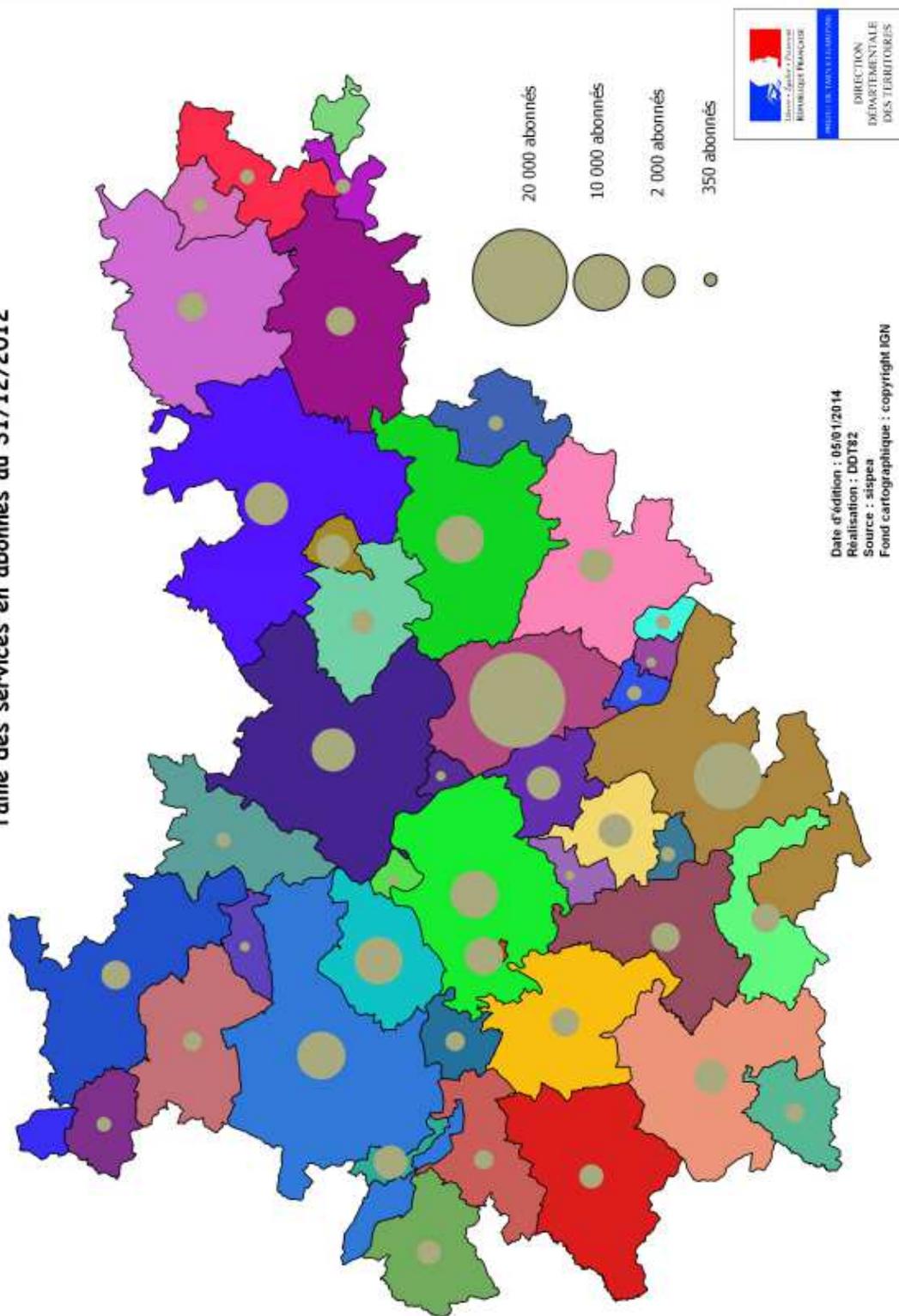


Répartition des abonnés en fonction de la taille des services



La taille des services varie entre 211 et 20 875 abonnés.
70% des services comptent moins de 3000 abonnés . Ils représentent 25 % des abonnés.

Taille des services en abonnés au 31/12/2012



5. LES MODIFICATIONS DE GOUVERNANCE

La commune de Laguepie a adhéré au SIAEP du Ségala en mars 2012.

6. MODE DE GESTION DES SERVICES

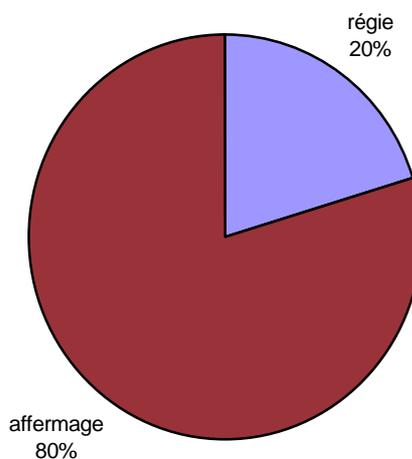
Mode de gestion-	Nombre de services 2011	Nombre de services 2012	Nombre d'abonnés 2011	Nombre d'abonnés 2012
régie	13	12	46678	23577
affermage	36	36	69747	93057

Le nombre d'abonnés est renseigné sur l'ensemble des services.

La commune de Montauban est passée en affermage. La commune de Laguepie n'est plus comptabilisé en tant que service.

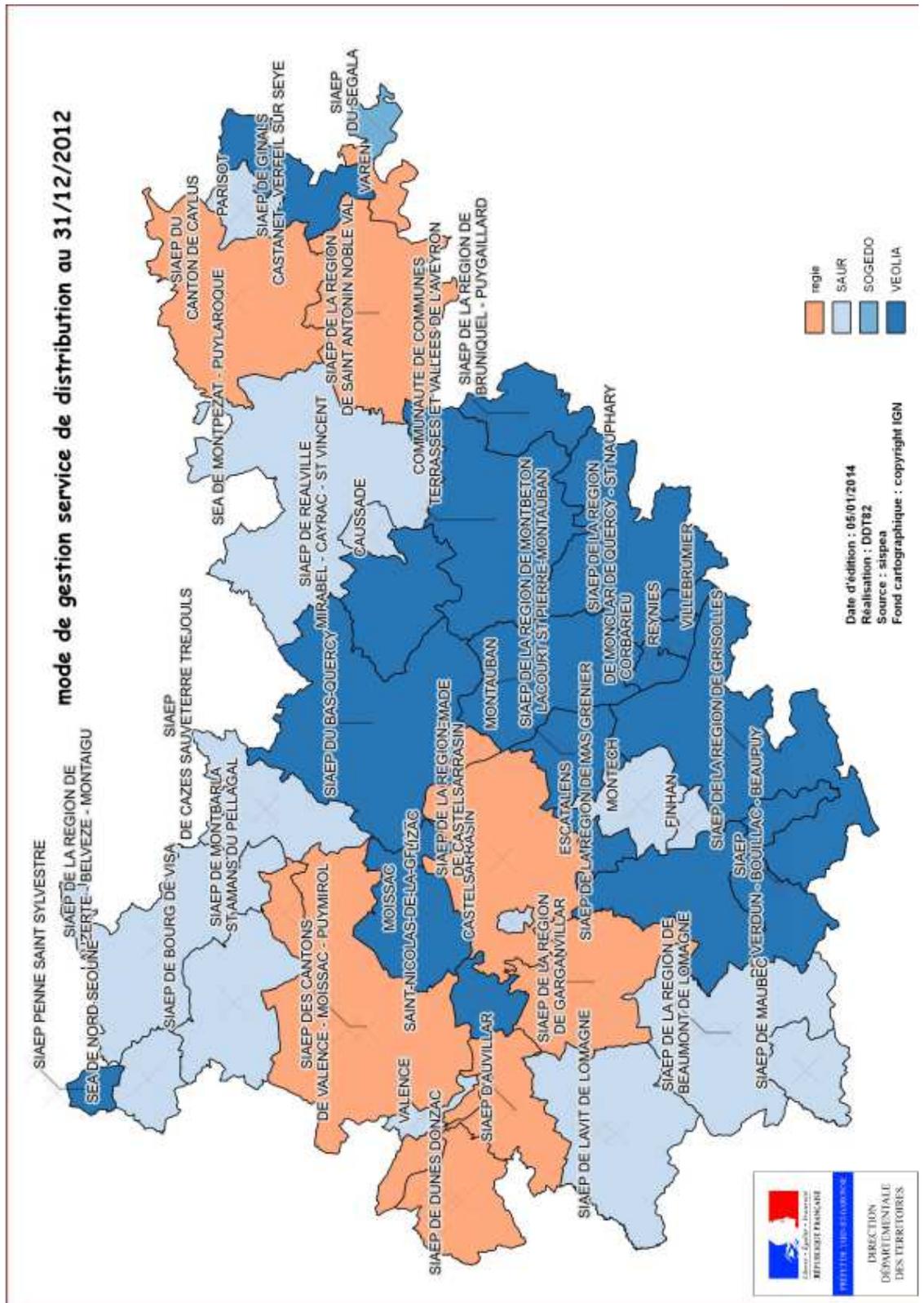
La durée moyenne des contrats de délégation de services est en moyenne de 12 ans. On constate des durées de contrat variant entre 6 et 26 ans.

Répartition des abonnés en fonction du mode de gestion

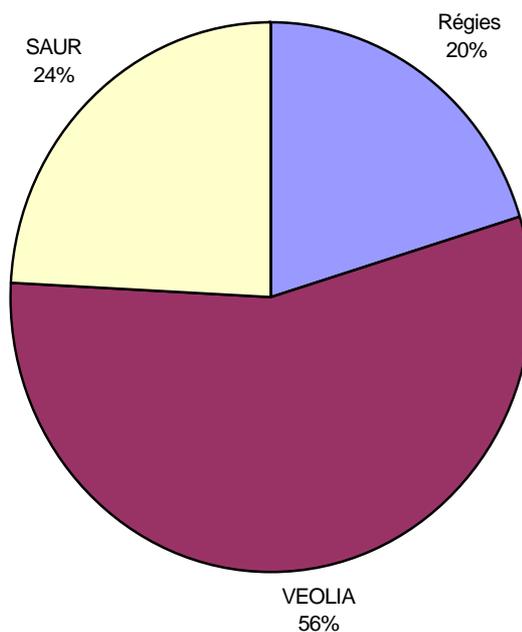


Il est à noter que cette répartition a été fortement modifiée par la modification du mode de gestion de Montauban.

Le mode de gestion par affermage est prédominant en Tarn-et-Garonne pour l'eau potable. Il est de 60% en France pour l'année de référence 2011.



Répartition des abonnés par exploitant



Dans le département seules les sociétés Véolia et Saur sont présentes.
La société Véolia exerce sur les plus gros services du département à savoir :

- Commune de Montauban
- SIAEP de la région de Grisolles
- Communauté de communes terrasses et vallée de l'Aveyron
- Commune de Moissac

■ Éléments techniques

7. REPRESENTATIVITE DES DONNEES

Les volumes produits sont renseignés pour 45 des 48 des services du département.
Les volumes prélevés ont été estimés en prenant en compte des volumes de service en fonction du type de station.

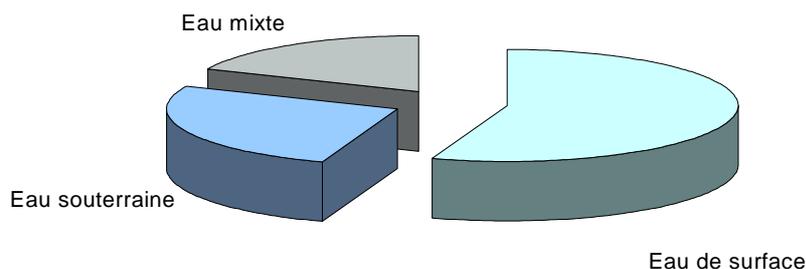
8. RESSOURCES EN EAU

1. Prélèvements

Il existe 32 stations de traitements. Ces stations fonctionnent à partir de 40 points de prélèvements

Cette différence s'explique en partie par les stations avec ré infiltration de nappes.
Ce type de station prélève de l'eau en milieu hydraulique superficiel ; la réinfiltration fait passer l'eau en passant sur des filtres à sable puis un pompage la prélève dans la nappe souterraine.

Répartition des prélèvements en fonction de l'origine de l'eau



volume prélevés	
Eau de surface	12 064 476
Eau Mixte	5 801 142
Eau souterraine	4 031 446
Total	21 897 064

Production

Les volumes produits sont connus sur 45 des 48 services. Cela correspond au volume comptabilisé en sortie de station de traitement.

Le total des volumes d'eau potable produits dans le département est de 20 837 364 m3.

9. QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Le Ministère chargé de la Santé par l'intermédiaire des agences régionales de santé (ARS), organise le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. Dans ce cadre, il inspecte les installations de production, de traitement et de distribution d'eau et vérifie la qualité de l'eau utilisée puis distribuée.

Les résultats des contrôles sanitaires sont affichés en mairie, avec l'indication du lieu où toutes les données (dont l'historique des résultats) peuvent être consultées. Tous les abonnés au service de distribution d'eau doivent recevoir des informations sur la qualité de l'eau qui sont jointes à la facture. Le responsable du service présente également au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Chaque collectivité doit aussi assurer des analyses d'autocontrôles.

Les données sont issues uniquement des résultats des contrôles officiels. En fonction du lieu de prélèvement, la non conformité peut concerner un pourcentage variable des abonnés du service.

Taux de conformité bactériologique

1 service a un taux de conformité de 97%
Les autres services ont 100% de conformité.

Taux de conformité physico-chimique

3 services ont un taux de conformité compris entre 92 et 98%
Les autres services ont 100% de conformité.

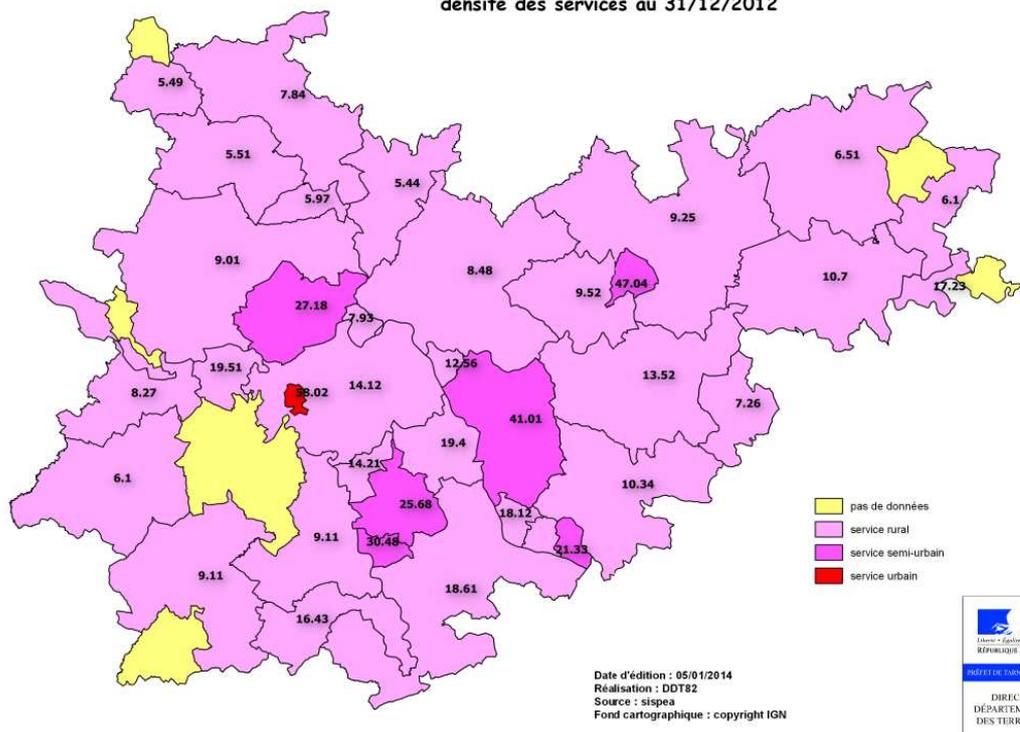
10. ELEMENTS DE CLASSIFICATION

Un des éléments de classification des services d'eau potable est la densité linéaire d'abonnés : cet indicateur permet d'apprécier le degré d'urbanisation des services.

Le type de réseau est classifié comme suit :

Réseau rural	<20 ab/km
Réseau Semi Urbain	De 20 à 50 ab/km
Réseau Urbain	>50 ab/km

densite des services au 31/12/2012



La majorité des services sont de types ruraux.

Le service de Montauban passe de 25 abonnés/km de réseau à 41 abonnés/ km de réseau . Dans le cadre du contrat d'affermage et du schéma directeur le linéaire de réseau a été remis à jour il est de 509 km en 2012 contre 700 en 2011.

Le service de Siaep de Grisolles a perdu environ 400 abonnés et a déclaré un linéaire de réseau en augmentation.

Les services Caussade ; Moissac ; Montech et Montauban sont de type semi-urbain tout comme les services Villebrumier et Finhan. La classification de ces services peut s'expliquer par le transfert des canalisations d'adduction aux services production.

Le service de Castelsarasin ville est de type urbain

La variabilité sur les linéaires de réseau déclarés par les collectivités d'une année sur l'autre renseigne sur l'effort qui reste à mener pour fiabiliser la connaissance du patrimoine et les indicateurs.

11. CONSOMMATIONS

Abonnés

Le nombre total d'abonnés du département est de 116 634 (pour Parisot et SIAEP de Maubec respectivement données 2011 et 2013 prises en compte)

Il était de 117 243 en 2011.

A périmètre constant le nombre d'abonnés augmente de 0,65% entre 2011 et 2012.

Volume comptabilisé

Ce volume correspond au relevé des compteurs des abonnés sur une période ramenée à 365 jours.

	2010	2011	2012
Volumes comptabilisés domestique [m ³]	12 997 154	14 226 222	13 784 417
Nombre d'abonnés renseignés	97 920	111 329	112 514

Le volume consommé par abonné en 2012 est de 122 m³/an.

Il était de 128 en 2011 et 133 m³ en 2010 soit une baisse de 4,7%.

Ces chiffres correspondent à des moyennes non pondérées.

Rendement du réseau de distribution

L'arrêté du 2 mai 2007 définit le **rendement du réseau de distribution** =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

Cet indicateur permet en première lecture d'estimer la performance du réseau.

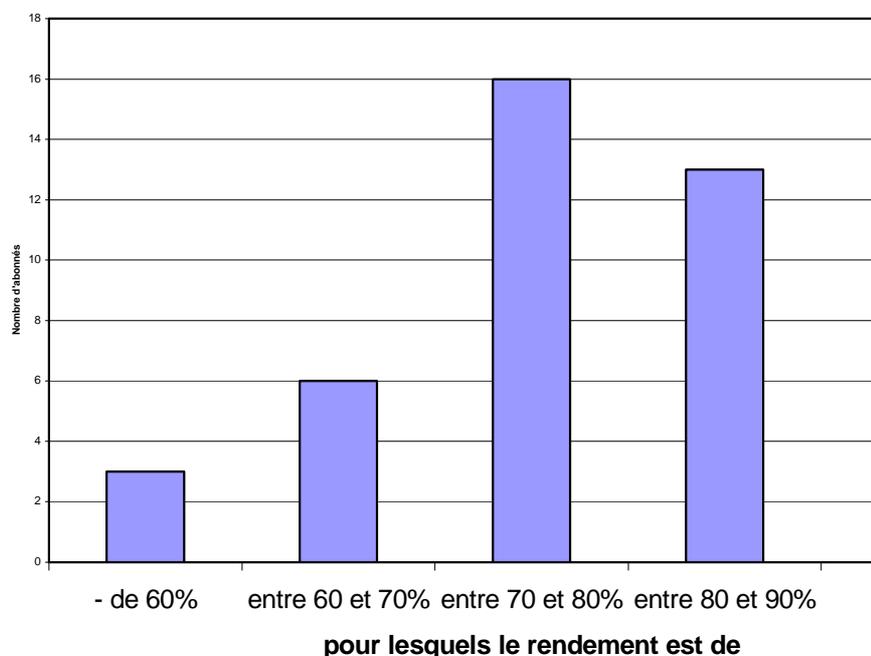
Il doit être regardé sur une période inter annuelle et en tendance.

Le rendement moyen des réseaux de distribution est en légère baisse : de 73,6% en 2012 contre 74% en 2011 (périmètre constant) . Les syndicats de production ne sont pas pris en compte dans cette moyenne.

5 services ont un rendement inférieur à 65%

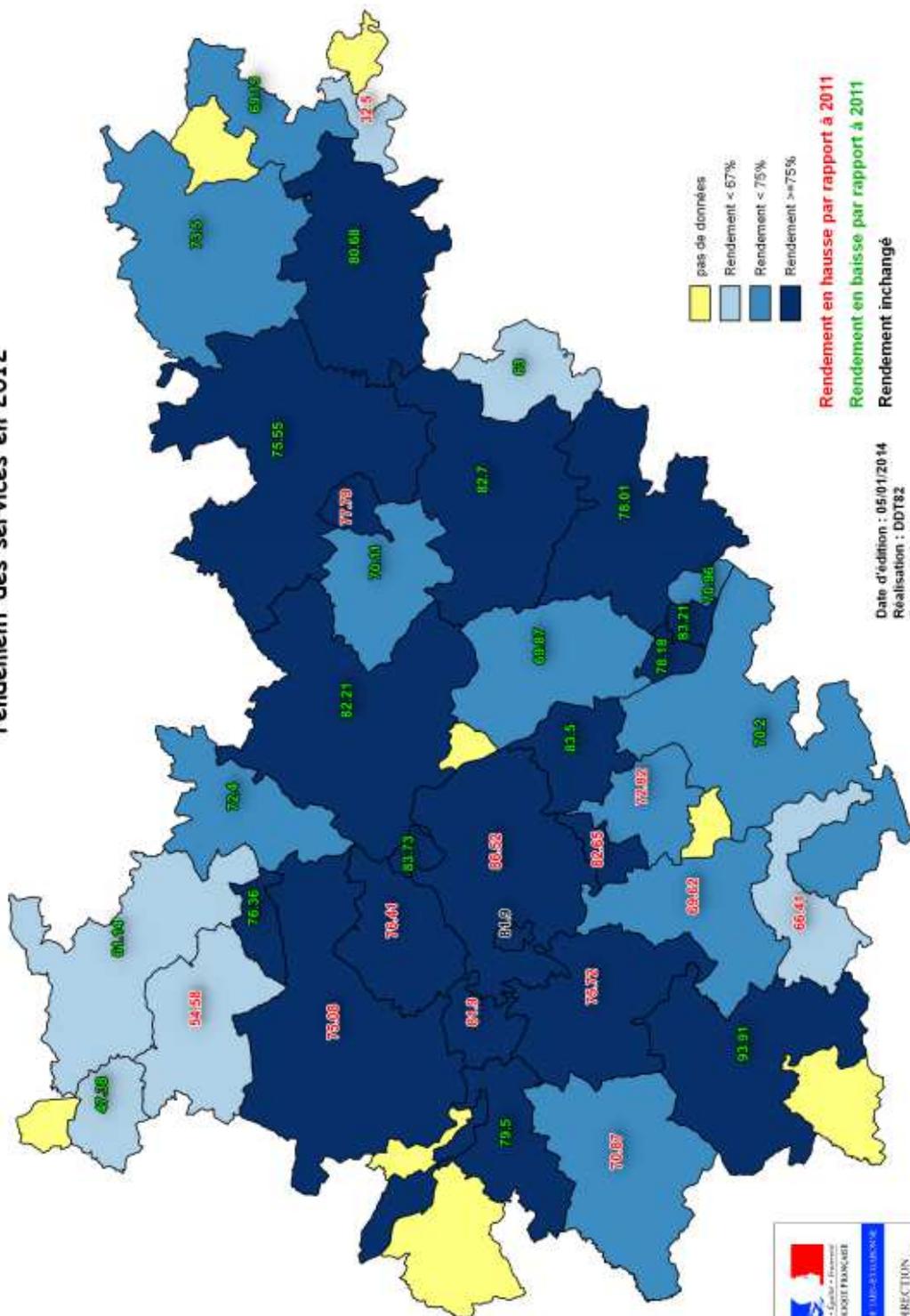
2 services ont un rendement inférieur à 50%

Répartition des abonnés en fonction du rendement du réseau de distribution



Cet indicateur varie entre 75 et 80% au niveau national pour des services de densité d'abonné similaire (service ruraux).

rendement des services en 2012



■ Éléments patrimoniaux

12. REPRESENTATIVITE DES DONNEES

Les données sont connues sur 39 services des 42 ayant la compétence distribution et sur 1 des 6 services assurant uniquement la production

13. LINEAIRE DE RESEAU

Le linéaire total de réseau hors branchements est de 7 962 km.

14. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est établi pour chaque service d'eau selon le barème suivant :

	nombre de points
existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10
mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10
connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10
localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10
localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10
localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10
existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10
existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10
mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10
TOTAL	100

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

Cet indicateur applicable en 2012, a été modifié en décembre 2013 .

L'indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 57 points dans le département

Cet indicateur est en moyenne de 50 points pour des services ruraux en France données 2012.

15. ETAT DE LA DETTE

Données non représentatives

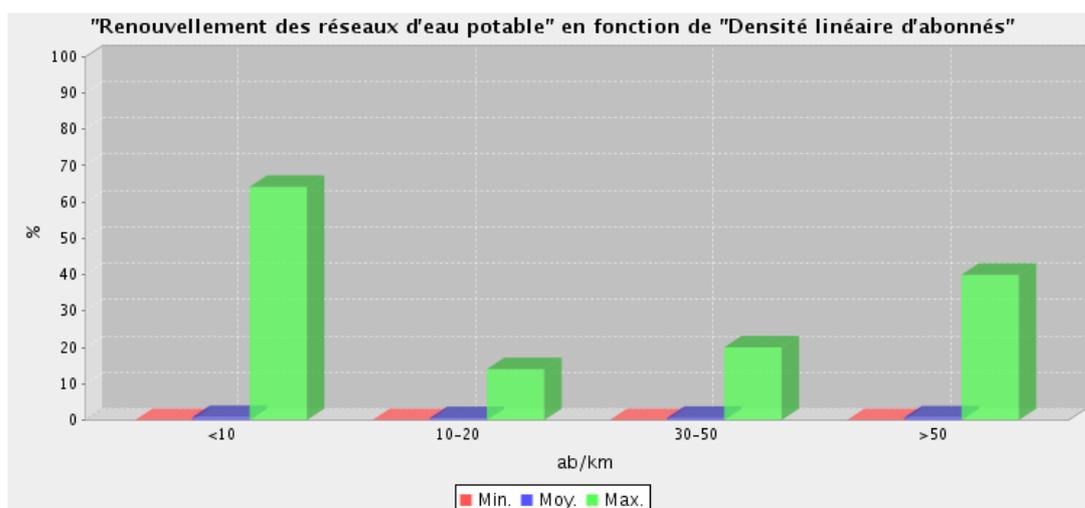
16. RENOUELEMENT DES RESEAUX

232 km de réseau ont été renouvelés au cours des 5 dernières années soit en moyenne 0,6% par an.
33 services ont renseigné cet indicateur.
Le taux de renouvellement varie entre 0 et 3%
12 services ont un taux de renouvellement nul

En France la valeur moyenne de renouvellement 2011 est de 0,55%

En 2012 la valeur moyenne de renouvellement oscille entre 0,5% et 1% selon la densité linéaire d'abonnés.

Plus de renseignements sur www.services-eaufrance.fr rubrique synthèse nationale.



■ Prix de l'eau potable

17. REPRESENTATIVITE DES DONNEES

Les tarifs sont connus sur 39 des 42 services ayant la compétence distribution.

18. LE TARIF

Le prix acquitté par les usagers est la contrepartie du service rendu. Il est la résultante de multiples facteurs :

- géophysiques : contexte de mobilisation de la ressource en eau, caractérisation de la répartition spatiale de l'habitat desservi, topographie du périmètre, ...
- gestionnaires : niveau de service offert, mode de gestion, mode d'organisation de la collectivité, ...
- économiques et financiers : niveau de recette, dynamique de l'évolution de l'assiette de facturation, taux de subvention
- patrimoine : niveau d'investissement, état du patrimoine, niveau d'amortissement
- modalités d'assujettissement à la TVA, intensité d'intervention du budget général (pour les services de moins de 3 000 habitants),

19. PRIX MOYEN PONDERE DU SERVICE

L'indicateur suivi au niveau national est le prix au m³ TTC au 01 janvier N+1

Il est calculé pour une facture de 120 m³ et intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution)

Il prend en compte :

-La partie collectivité :
abonnement ;
part variable

-La partie exploitant :
abonnement ;
part variable

-Les taxes et redevances :
les redevances préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau
le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (autorisation d'occupation temporaire),
la TVA.

Au 01 janvier 2013 le prix moyen du service (moyenne pondérée par abonné) est de **2,28 €/m³** pour une consommation de référence de 120 m³ .
Soit une facture moyenne de **273,6 €/an**

Cette facture se décompose comme suit :
-114,9 € pour l'exploitant
-97,9 € pour la collectivité
-60,8 € redevance agence de l'eau et TVA

Les tarifs sont connus pour 98,8% des abonnés du département.

Au 01 janvier 2012, ce prix moyen était de 2,25 €/m³. Cela représente une augmentation de 1,33%

L'augmentation moyenne par service constatée est de **1,11%**

Elle varie selon les services de -16 % à +7,8% entre le 01/01/2012 et le 01/01/2013.

La moyenne nationale au 01/01/2013 en fonction de la densité linéaire pour des services est :

2.13 €/m³ pour des services ayant moins de 10 ab/km
2.05 €/m³ pour des services ayant entre 10 et 20 ab/km
1.80€/m³ pour des services ayant entre 30 et 50 ab/km

Plus de renseignements sur www.services-eaufrance.fr rubrique synthèse nationale.

Tous les tarifs respectent les règles de plafonnement de la part fixe*.

*Arrêté ministériel du 06/08/2007 : plafonnement de l'abonnement à 40% de la facture HT pour une consommation de 120 m³. (hors communes touristiques)

Prix du service au 01/01/2013 en € TTC/m³

